

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -  
Dépôt le 25/06/2025 - B2025/030473 - 2003 B 00286 - 444 910 301 - 2 V B

Désignation de l'entreprise : <b>S.A.R.L. 2VB</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>				
Adresse de l'entreprise : <b>43 ALLEE DES VERTS PRES</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>				
Numéro SIRET * <b>4 4 4 9 1 0 3 0 1 0 0 0 3 5</b>		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N, clos le, <b>31102024</b>				
		N-1 <b>31102023</b>				
		Brut <b>1</b>				
		Amortissements, provisions <b>2</b>				
		Net <b>3</b>				
		Net <b>4</b>				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC		
		Constructions	AP	AC		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	149 999	149 999
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
Autres titres immobilisés		BD	BE			
Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières *	BH	BI				
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	149 999	149 999	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	37 472	65 691
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	14 543	4 766	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI			
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	52 016	70 457	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	IA	202 015	220 456	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <b>S.A.R.L. 2VB</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....7.500..... )	DA	7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	26 481	45 747
	Report à nouveau	DH		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>78 063</b>	<b>81 234</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>112 794</b>	<b>135 231</b>
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	10 952	6 602
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 120	1 788
	Dettes fiscales et sociales	DY	30 150	31 836
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	44 999	44 999
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>89 221</b>	<b>85 225</b>
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>202 015</b>	<b>220 456</b>
<b>RENVois</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	89 221	85 225	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : <b>S.A.R.L. 2VB</b>					Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL		
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	6 307	2 453
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX		
	Salaires et traitements *			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements}^* \\ \text{dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$	HS		GA	
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	6 307	2 453
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>				GG	(6 307)	(2 453)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	104 725	105 099
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	104 725	105 099
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU		
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	104 725	105 099
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	98 418	102 646

Désignation de l'entreprise <b>S.A.R.L. 2VB</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	20 355 21 412
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	<b>104 725 105 099</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	<b>26 662 23 865</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	<b>78 063 81 234</b>
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

## Etats financiers au 31/10/2024

**ANNEXE**

## Immobilisations - Amortissements

Etat exprimé en euros

<b>IMMOBILISATIONS</b>	<b>Valeur brute des immobilisations au début d'exercice</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Valeur brute des immobilisations au 31/10/2024</b>
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	149 999			149 999
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>149 999</b>			<b>149 999</b>

<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>Montant des amortissements au début d'exercice</b>	<b>Augmentations Dotations</b>	<b>Diminutions Reprises</b>	<b>Montant des amortissements au 31/10/2024</b>
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

# Détermination du Résultat Fiscal

Etat exprimé en euros

31/10/2024

REINTEGRATIONS	<b>Bénéfice comptable de l'exercice</b>	78 063	
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		
	Provisions non déductibles		
	Impôts et taxes non déductibles	20 355	
	Réintégrations diverses	104 725	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		
	<b>TOTAL I</b>	<b>203 142</b>	
DEDUCTIONS	<b>Perte comptable de l'exercice</b>		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		
	Divers à déduire		104 725
	<b>TOTAL II</b>		<b>104 725</b>
RESULTAT	Déficit de l'exercice reporté en arrière		
	Déficits antérieurs reportables		
<b>TOTAUX</b>		<b>203 142</b>	<b>104 725</b>
<b>RESULTAT FISCAL</b>	<b>BENEFICE ( Col 1 ) PERTE ( Col 2 )</b>	<b>98 418</b>	

# Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/10/2024

<b>Total des Charges à payer</b>		<b>3 120</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b> <i>FOURNISSEURS FNP</i>	<i>3 120</i>	<b>3 120</b>

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/10/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
<b>TOTAL</b>			

## **2 V B**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 7.500 euros

Siège social : 69380 DOMMARTIN  
43, Allée des Verts Prés

444.910.301 RCS LYON

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**DU 30 AVRIL 2025**

\* \* \*

### **RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2024**

L'assemblée générale décide, sur la proposition de la gérance, d'affecter et de répartir de la manière suivante le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 78.062,78 euros, savoir :

- |  |           |
|--|-----------|
| • Au profit des associés à titre de dividendes | 78.000,00 |
| • le solde au poste « Autres Réserves »        | 62,78     |

Ainsi chaque part sociale percevra un dividende de cent quatre euros (104,00), lequel sera mis en paiement au plus tard le 31 Juillet 2025.

Conformément aux dispositions fiscales en vigueur, les prélèvements sociaux (CSG, prélèvement social et contribution additionnelle) applicables à la distribution envisagée pour la partie des dividendes revenant à des associés personnes physiques n'ayant pas le statut de « travailleur non salarié » au sein de la société (soit 17,20 % du montant brut distribué) feront l'objet d'un paiement à la source effectué directement par la Société dans les quinze premiers jours du mois suivant celui de la mise en paiement des dividendes.

En conséquence, le montant du dividende revenant à chaque associé sera diminué du montant des prélèvements sociaux y afférents.

En outre, et conformément aux dispositions fiscales en vigueur, les dividendes dont la distribution est envisagée qui sont versés à des associés personnes physiques domiciliées en France seront soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de droit commun de 12,80 %, calculé sur le montant brut du dividende versé. Ce prélèvement aura un caractère libératoire.

Cependant, et par dérogation au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de droit commun de 12,80 %, tout associé aura la possibilité d'opter pour une imposition des dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 %. L'option pour ce régime devra être exercée lors du dépôt de la déclaration d'ensemble des revenus souscrite l'année suivant celle de la perception des dividendes.

L'option sera valable pour l'année d'imposition des revenus, elle aura un caractère irrévocable, et portera sur l'ensemble des revenus et gains du capital soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU).

Quel que soit le régime d'imposition retenu, un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,80 % du montant brut distribué fera l'objet d'un paiement à la source effectué directement par la Société dans les quinze premiers jours du mois suivant celui de la mise en paiement des dividendes. Ce prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputera sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent sera alors restitué.

Cependant, les associés personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année précédant la mise en paiement des dividendes n'excède pas 75 000 € pour les contribuables mariés ou pacsés soumis à une imposition commune, ou 50 000 € pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs, souhaitant demander la dispense de versement du prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL), devront avoir produit auprès de la Société au plus tard le 30 Novembre de l'année précédant la mise en paiement des dividendes, une attestation sur l'honneur indiquant que leur revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre de leur revenu de l'année précédant celle d'établissement de ladite attestation, est inférieur à 75 000 € ou 50 000 € selon le cas.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices, avec indication du montant de ces revenus éligibles ou non à abattement est le suivant, savoir :

<u>Exercice clos le</u>	<u>Dividende</u>	<u>Dividende éligible à abattement</u>	<u>Dividende non éligible à abattement</u>
AGORE du			
31/10/2024	100.500	100.500	Néant
31/10/2023	Néant	Néant	Néant
31/10/2022	95.000	95.000	Néant
31/10/2021	111.428	111.428	Néant

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**La gérance**

